

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 15 JANVIER 2024 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^e RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette
Poste no 2 : Harold Mercier, maire-suppléant
Poste no 3 : Gilles Bernatchez
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : André Minville

Et :

La greffière adjointe : Nadia Soucy

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2023, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2023.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. ACCEPTATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE.**
- 10. DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS - TRANSFERT DU BAIL DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DU CUIVRE DE MURDOCHVILLE.**

11. DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES DE MURDOCHVILLE - RÉF. : GLACE DU VENDREDI SOIR.
12. DEMANDE DU COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS LIONS 2024.
13. DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE - GALA RECONNAISSANCE.
14. DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE - ANNEAU DE GLACE.
15. OFFRE DE SERVICES - MADAME GENEVIÈVE THIBODEAU.
16. DEMANDE DE L'ÉCOLE DES PROSPECTEURS
17. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
18. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
19. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 décembre 2023 est déposé.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 décembre 2023 soit et est adopté tel que présenté.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2023, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2023, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 104 923,22 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2023 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2552 à 2566, les dépôts directs 1 678 à 1 707 ainsi que les prélèvements 1 342 à 1 358 confirment les paiements effectués du 1^{er} au 31 décembre 2023 et totalisant la somme de 104 923,22 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2023.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2023 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2023 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 décembre 2023 : 1 998 541,19 \$

Dépenses :

Au 31 décembre 2023 : 2 043 637,21 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2023 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

Aucune correspondance n'est déposée.

9. RÉOLUTION 24-001 - ACCEPTATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE.

CONSIDÉRANT le document « Politique de location de la salle communautaire » corrigé et amélioré.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le document « Politique de location de la salle communautaire » corrigé et amélioré soit et est adopté en date du 15 janvier 2024.

10. RÉSOLUTION 24-002 - DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS - TRANSFERT DU BAIL DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DU CUIVRE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a été, par jugement de la Cour du Québec (dossier 130-22-001087-237), déclarée propriétaire du bâtiment et des ouvrages érigés par le Centre d'interprétation du cuivre de Murdochville sur le lot 6 353 143 du cadastre du Québec appartenant au ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Gouvernement du Québec.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de demander au ministère des Ressources naturelles et des forêts de transférer le bail du Centre d'interprétation du cuivre à la Ville de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE demande soit faite au ministre des Ressources naturelles et des Forêts pour le transfert à la Ville de Murdochville du bail du Centre d'interprétation du cuivre du lot 6 353 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie-Roussy, soit et est autorisée à signer ce bail et tous les documents utiles à la conclusion de ce transfert.

QU' autorisation de paiement des frais de 433,46 \$ exigés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour effectuer ce transfert, soit et est donnée.

11. RÉSOLUTION 24-003 - DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT la lettre de madame Marlène Marin, coordonnatrice de la Maison des jeunes La Cellulose de Murdochville pour une demande de contribution et/ou exemption pour les coûts de location de la glace de l'aréna que les jeunes supervisés d'animateurs utilisent chaque vendredi soir.

CONSIDÉRANT QUE pour 17 locations, soit pour les vendredis de décembre, janvier, février et mars, le coût total de location s'élèverait à 1 912,50 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de diminuer le coût de location de la patinoire à 50 \$, taxes incluses, pour les locations du vendredi soir à la Maison des Jeunes la Cellulose.

QUE la différence de la somme de 112,50 \$ + taxes applicables par vendredi et représentant les coûts de location de glace pour un soir et le 50 \$, taxes incluses, effectivement facturé, soient pris à même à 50 % (44,68 \$) le fonds d'Énergie Éolienne du Mont Miller et 50 % (44,68 \$) dans le fonds d'Énergie Éolienne du Mont Copper.

12. RÉOLUTION 24-004 - DEMANDE DU COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS LIONS 2024.

CONSIDÉRANT QUE la lettre de madame Lovia Castilloux, présidente du comité organisateur du Congrès Lions du District U3 qui aura lieu les 17, 18 et 19 mai prochain.

CONSIDÉRANT QUE par cette lettre, le comité organisateur demande à la Ville de Murdochville une participation financière par l'achat d'une publicité qui paraîtra dans le programme souvenir du Congrès.

CONSIDÉRANT la grille des tarifs.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
GILLES BERNATCHEZ
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER,
MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD S'ABSTENANT DE
VOTER

QUE la Ville de Murdochville accepte de participer financièrement au Congrès Lions 2024 du District U3 par l'achat d'une publicité d'une page dans le programme souvenir du Congrès au coût de 500 \$.

QUE cette somme de 500 \$ soit prise à 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne mont Miller et 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne du mont Copper.

13. RÉOLUTION 24-005 - DEMANDE DU CLUB LION DE MURDOCHVILLE - GALA RECONNAISSANCE.

CONSIDÉRANT QUE la lettre de madame Elsa Cotton, présidente du Club Lions de Murdochville pour une demande de prêt de la salle communautaire pour la tenue du Gala reconnaissance qui aura lieu le 13 avril prochain.

CONSIDÉRANT QUE ce gala vise à reconnaître les personnes et/ou organismes qui œuvrent bénévolement au sein de notre communauté.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal trouvent important de s'impliquer dans cet événement de reconnaissance.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de prêter au Club Lions de Murdochville la salle communautaire le samedi 13 avril prochain pour la tenue du Gala reconnaissance.

QUE le coût de location de la salle soit pris à même à 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne du Mont Miller et à 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne du Mont Copper.

14. RÉSOLUTION 24-006 - DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE - ANNEAU DE GLACE.

CONSIDÉRANT la lettre de madame Kathy St-Pierre, secrétaire du Club Lions de Murdochville, demandant une permission d'utilisation du terrain voisin de l'école des Prospecteurs et appelé « skate park » afin d'y aménager un anneau de glace pour la tenue d'une activité qui aurait probablement lieu lors de la semaine de relâche des étudiants.

CONSIDÉRANT QU' après vérification, il s'avère que ledit terrain n'est pas la propriété de la Ville de Murdochville mais bien de la Commission scolaire des Chics-Chocs.

CONSIDÉRANT le niveau d'eau du réseau d'alimentation en eau potable est anormalement bas pour cette période de l'année du réseau d'alimentation en eau de la Municipalité.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE La Ville de Murdochville informe le Club Lions de Murdochville que le terrain voisin de l'école des Prospecteurs et appelé « skate park » appartient à la Commission scolaire des Chics-Chocs.

QUE la Ville de Murdochville informe le Club Lions de Murdochville qu'aucune autorisation d'utilisation de l'eau potable ne sera donnée pour aménager un anneau de glace sur le terrain voisin de l'école des Prospecteurs et appelé « skate park ».

15. RÉSOLUTION 24-007 - OFFRE DE SERVICES - MADAME GENEVIÈVE THIBODEAU.

CONSIDÉRANT l'absence de trésorier au sein de l'équipe administrative de la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT les besoins importants pour le dépôt des états financiers 2022, la fermeture de l'année 2023 et le dépôt de ses états financiers et l'ouverture de l'année 2024 au niveau administratif.

CONSIDÉRANT QU' éventuellement, un nouveau directeur général et greffier-trésorier sera embauché et qu'il risque grandement d'avoir besoin d'un soutien pour l'application de la comptabilité municipale

CONSIDÉRANT l'offre de madame Geneviève Thibodeau, B.A.A visant l'accompagnement et la formation comptabilité municipale à un taux horaire de 90 \$ ou l'achat par la Ville d'une banque d'heures, soit 15 h pour 1 200 \$, 20 h pour 1 550 \$, 30 h pour 2 250 \$ ou 40 h pour 2 900 \$.

CONSIDÉRANT QUE cette banque d'heures n'expire pas et que la Ville peut l'utiliser à son rythme et selon ses besoins

CONSIDÉRANT QUE madame Thibodeau a déjà travaillé à la Ville de Murdochville et connaît les dossiers en cours et les rouages de l'administration municipale.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de madame Geneviève Thibodeau et procède à l'achat d'une banque d'heures 30 h au coût de 2 250 \$, plus taxes applicables, pour de l'accompagnement et de la formation en comptabilité municipale.

16. RÉSOLUTION 24-008 - DEMANDE DE L'ÉCOLE DES PROSPECTEURS.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Romain Théberge, élève et premier

ministre du Conseil étudiant à
l'école des Prospecteurs.

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste en un prêt
de la glace de l'aréna pour une
durée de 2 heures le vendredi 19
janvier 2024 en après-midi.

CONSIDÉRANT QUE le coût horaire habituel de
location pour une école locale
est de 25 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE La Ville de Murdochville accepte de prêter
gratuitement la glace de l'aréna à l'École des
Prospecteurs pour une durée de 2 h le vendredi 19
janvier 2024 en après-midi.

QUE monsieur Théberge soit informé de la décision
et que mention lui soit faite qu'il doit rendre
contact avec monsieur Alcide Richard, directeur
des Travaux publics, pour vérifier les heures
disponibles pour ce prêt.

17. AFFAIRES NOUVELLES.

Aucun point n'est apporté.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du
maire, madame Délisca Ritchie Roussy, ou d'un
conseiller nommé par celle-ci.

19. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il
est 19 h 30.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

NADIA SOUCY
Greffière adjointe